

08 -05- 1992

- Nos Réf : CAB/DE/FD/sg
- Aux Chefs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur de la Communauté Française
 - Aux Administrateurs des internats autonomes de la Communauté française, dépendant de l'Enseignement Supérieur;
 - Aux Chefs des Etablissements de Promotion Sociale de l'Enseignement de la Communauté française.

16867 x 48

Madame,
Monsieur,

OBJET : rentrée scolaire 1992-1993 : modalités d'organisation.

En vue de préparer la prochaine rentrée scolaire, je me permets de vous rappeler quelques dispositions et procédures relatives aux désignations.

ETAT PRÉVISIONNEL

Vous trouverez, en annexe, le "document A" que je vous prie de me faire parvenir dûment complété, pour le 1er juin au plus tard, à l'adresse reprise ci-dessous :

**CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES**

"ATRIUM" Rue du Noyer 211

1040 BRUXELLES

./.

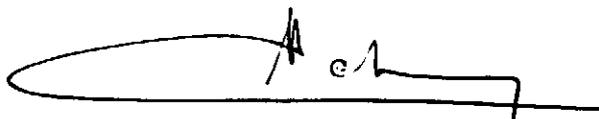
- 1) Membres du personnel définitif ou stagiaire ayant perdu (une partie) de leur charge : SDS 92 - IDS 92 à établir le 1er octobre et à envoyer à l'administration.
 - 1.1 C'est à eux qu'il convient, dans le respect de la réglementation sur les titres requis, de confier en priorité les heures vacantes dans votre établissement. Un DGT. sera utilisé à cette fin.
 - 1.2. Je rappelle à ce propos qu'une perte partielle d'emploi ne peut affecter, par fonction, qu'un seul membre du personnel stagiaire ou définitif.
 - 1.3. Un document IDS 92, signé par l'intéressé, doit être établi le 1er octobre pour tout membre du personnel stagiaire ou définitif qui n'obtient pas une charge complète.
 - 1.4. Un document SDS 92, signé par l'intéressé, doit être établi le 1er octobre pour tout membre du personnel stagiaire ou définitif auquel aucune heure ne peut être attribuée.
 - 1.5. Pour les agents rappelés provisoirement en activité de service qui terminent un intérim, un document D3 92 doit être envoyé immédiatement au service désignations de mon Cabinet.
- 2) Membre du personnel temporaire.
 - 2.1. La demande de désignation, clairement justifiée, sera introduite à l'aide d'un document DGT., adressé à la Direction générale des Personnels.
 - 2.2. Pour les emplois qui seront vacants dès la rentrée scolaire, les DGT. seront introduits à partir du 1er juin 1992 au plus tard le 5 juillet 1992.
 - 2.3. Si vous proposez un candidat, vous voudrez bien mentionner son adresse complète et son numéro de téléphone.
 - 2.4. En cas d'augmentation de charge, un nouveau DGT DEVRA être introduit et adressé à la Direction générale des Personnels.
 - 2.5. Dans un établissement à plusieurs implantations, il est indispensable d'indiquer l'adresse de l'implantation où le remplacement sera opéré.

5) Permanence de mon service désignations

Soucieux de préparer la prochaine rentrée scolaire avec un maximum d'efficacité, mes collaborateurs seront à votre disposition dans les établissements repris ci-dessous :

- BRABANT : lundi 25 mai 92 de 9 à 13 h
Monsieur DESAULNIER M.
Maison d'accueil des Etudiants, Avenue de Fré 62 -
1180 UCCLE
- HAINAUT : Mercredi 27 mai 92 de 9.30 à 13 h
Monsieur DE PAUW F.
I.E.S.P.C.F., bd Elisabeth 2 - 7000 MONS
- LIEGE : Mercredi 27 mai 92 de 9 à 13 h
Monsieur GODAUX M.
I.E.S.P.C.F., rue des Rivageois 6 - 4000 LIEGE
- LUXEMBOURG : Mardi 26 mai 92 de 10 à 13 h
Monsieur DE PAUW F.
I.E.S.P.C.F., Plateau de Mageroux - 6760 VIRTON
- NAMUR : Lundi 25 mai 92 de 9.30 à 13 h
Monsieur DE PAUW F.
Domaine de Haute Anhaive, ch. de Liège 334 -
5100 JAMBES

Je vous remercie déjà de votre précieuse collaboration et vous souhaite ainsi qu'à votre équipe éducative, une excellente fin d'année scolaire.



Michel LEBRUN

5 MAI 1992

Direction générale des Personnels,
Des Statuts, de l'Organisation ad-
ministrative et de l'Enseignement
Spécial
Rue Royale, 123 - [bureau 402]
1000 BRUXELLES

ETABLISSEMENT :
Adresse :

Je signale que le membre du personnel ci-après :

NOM, Prénom :épouse de :
Date de naissance :
Domicile :
Téléphone :
Diplôme :
Option :
Nommé ou admis au stage (1) le.....à raison de..... heures de cours
Nommé à la fonction de :
Niveau et degré :
N'obtient, dans mon établissement, plus aucune prestation.
Il est rémunéré pour..... heures de cours.

L'intéressé demande à être rappelé en activité de service provisoire :
oui - non

Le (date) Le chef d'établissement (signature) D'accord, l'intéressé (signature)

(1) Biffer la mention inutile

Ce document est à envoyer, en simple exemplaire, à l'adresse susindiquée.

Direction générale des Personnels,
Des Statuts, de l'Organisation ad-
ministrative et de l'Enseignement
Spécial
Rue Royale, 123 - [bureau 402]
1000 BRUXELLES

ETABLISSEMENT :
Adresse :

Je signale que le membre du personnel ci-après :

NOM, Prénom :épouse de :
Date de naissance :
Domicile :
Téléphone :
Diplôme :
Option :
Nommé ou admis au stage (1) le.....à raison de..... heures de cours
Nommé à la fonction de :
Niveau et degré :
N'obtient, dans mon établissement, que..... heures de cours.
Il est rémunéré pour..... heures de cours.

L'intéressé demande à compléter sa charge dans l'enseignement de la
Communauté française.

Wouhaite-t-il compléter cette charge dans l'enseignement de promotion sociale
?

Le (date) Le chef d'établissement (signature) D'accord, l'intéressé (signature)

(1) Biffer la mention inutile

Ce document est à envoyer, en simple exemplaire, à l'adresse
susindiquée.

Direction générale des Personnels,
des Statuts de l'Organisation ad-
ministrative et de l'Enseignement
spécial

MEMBRE DU PERSONNEL DISPONIBLE

Le membre du personnel désigné ci-dessous :

Etablissement :
Nom et Prénom :
Domicile :
Diplôme :
Téléphone :

- rappelé provisoirement en activité de service : (*)
- désigné à titre temporaire : (*)

- a) cessera ses fonctions à la date du
- b) verra ses attributions réduites de..... à heures de cours ou de périodes.

L'intéressé(e) est disponible pour une nouvelle désignation temporaire ou un nouveau rappel provisoire à l'activité de service.

Date :	D'accord, l'intéressé (signature)	Signature du chef d'établissement
--------	--------------------------------------	--------------------------------------

(*) biffer la mention inutile.

Ce document est à renvoyer en simple exemplaire au Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales.
Service Désignations - "ATRIUM" rue du Noyer 211 - 1040 BRUXELLES

Cabinet du Ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche scientifique,
de l'Aide à la Jeunesse, et des
Relations internationales
"Atrium" rue du Noyer 211

Document A
1992

1040

BRUXELLES

1) Population scolaire

Date	élèves externes	élèves internes
01.10.89		
01.10.90		
01.10.91		
01.10.92 (prévisions)		

2) Encadrement

date	défi- nitif	stagiaire	rappel provisoire act.serv.	temporaire 1/10-30/6	ACS	STEC
au 1.10.89						
au 1.10.90						
au 1.10.91						

Ce document est à envoyer pour le 1er juin 1992 au plus tard à la
l'adresse susmentionnée.